

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE, session 2023

La présidente de Sorbonne Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE, au titre de l'année 2023 :

Madame BUZET Aurélie, ingénieure de recherche, présidente, Sorbonne Université, Paris.
Monsieur LARDOT Thierry, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, vice-président, Sorbonne Université, Paris.
Madame BERNARDIN SKALEN Emilie, attachée principale d'administration de l'état, experte, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.
Monsieur D'ILLIERS Pierre-Louis, ingénieur de recherche, expert, Le Mans Université, Le Mans.
Monsieur HOARAU Jean-Gilles, agent comptable EPSCP groupe supérieur, Sorbonne Université, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2023

